



4. Contribuer à l'épanouissement de toutes et tous par la participation citoyenne

Paris invite les citoyen-ne-s à participer à la définition des politiques publiques. Pour la 5^{ème} édition du **Budget participatif**, 210 793 Parisien-ne-s, soit 25,5 % de plus qu'en 2017, ont voté pour 180 projets dans les 20 arrondissements de la Ville. 36,4 M€ ont été consacrés aux projets dans les **quartiers populaires** et les projets liés à la transition écologique représentent 23 % de l'investissement total voté en 2018.

Les Parisien-ne-s s'expriment aussi au travers des instances de concertation. En 2018, la Ville a créé un nouvel espace d'expression de la démocratie locale : la **Halle civique**, située dans le pavillon du parc de Belleville (20^e). Elle a également lancé le **Conseil parisien des Européen-ne-s**, une instance consultative inédite en Europe. Autre moyen de participation citoyenne, la Ville associe systématiquement ses habitant-e-s à la définition et la mise en œuvre des projets d'aménagement qu'elle pilote, notamment au travers de marches exploratoires et d'ateliers de **co-conception** ou de **co-construction**.

Enfin en 2018, l'appel à projets **Habitat participatif** s'est concrétisé par la cession d'un des terrains rue Gasnier-Guy (20^e) au lauréat, la coopérative UTOP. Ce projet de propriété collective permet à des coopérateurs et coopératrices aux revenus modestes de se loger dans Paris intra-muros.



5. Renforcer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations

Une ville plus juste et solidaire, c'est une ville qui œuvre à l'inclusion de tous les publics, notamment les personnes les plus fragiles et/ou exclu-e-s. Dans cette optique, 90 % des mesures du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion sont engagées. En 2018, lors de la **1^{ère} Nuit de la solidarité**, 1 700 Parisien-ne-s bénévoles et 300 agent-e-s de la Ville, ont réalisé un décompte des personnes sans abri, suivi de mesures municipales concrètes.

En matière d'inclusion et de cohésion sociale, la Ville soutient aussi les plus **jeunes** qu'elle entend accompagner vers l'emploi ; elle protège les **seniors** via de nouveaux services comme *Paris en compagnie* ; elle porte une attention particulière aux familles en lançant le **FamLab**, un laboratoire de réflexion et d'innovation sur les politiques parisiennes en direction des familles et des enfants.

Paris agit également en faveur des personnes en situation de handicap. Ainsi, en 2018, la Ville a maintenu son objectif de **100 % de logements sociaux neufs accessibles** et a lancé de nombreuses initiatives d'accompagnement : nouveau site *handicap.paris.fr*, expérimentations de tapis traversants dans la ville, mise en accessibilité des musées...

Enfin, Paris **lutte** fermement contre toutes les formes de **discriminations** ou de violences, notamment les LGBT-phobies. Dans un contexte de prise de conscience collective, la Ville a aussi intensifié ses actions en faveur de l'**égalité entre femmes et hommes**.



6. Favoriser les modes de production et de consommation responsables et développer l'économie solidaire

Paris poursuit le déploiement de son **Plan économie circulaire**, par l'adoption d'une **2^{ème} feuille de route** dotée de 15 actions. Dans cette dynamique, la Ville mène des initiatives variées : soutien à la formation aux métiers de la transition écologique et de l'économie circulaire et collaborative via l'appel à projets *Paris fabrik* ou encore valorisation de l'artisanat parisien avec le label *Fabriqué à Paris*.

Paris intensifie également sa politique **zéro déchet**, du cœur des établissements municipaux (crèches, cantines, restaurants solidaires...) à l'échelle des rues, des logements et des familles de la capitale. Une **Charte de gestion des déchets** a notamment été signée en juin 2018 avec 10 bailleurs sociaux, gestionnaires d'immeubles et prestataires associés. Les Parisien-ne-s sont aussi appelé-e-s à devenir acteurs et actrices du zéro déchet. Ainsi, 30 familles accompagnées par la Ville ont réduit leurs déchets de 25 % en trois mois dans le cadre du **défi Familles zéro déchet**. Pour bâtir une ville plus propre, Paris a également renforcé les moyens des agent-e-s et les matériels de collecte (véhicules électriques, poubelles compactantes à énergie solaire...) et généralisé la collecte des déchets alimentaires.

En matière d'alimentation, la Ville s'engage vers un système alimentaire durable. Dans ce cadre, la **Stratégie parisienne pour une alimentation durable** a été adoptée en mai 2018, à l'issue d'une vaste concertation associant 600 professionnel-le-s.

Dans le fonctionnement de ses services, la Ville vise aussi à être **exemplaire** : sobriété numérique, réemploi, formation des agent-e-s à la dynamique circulaire, engagement vers l'agriculture biologique, collecte des biodéchets...



Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

La Ville de Paris a pour ambition d'organiser les premiers **Jeux durables, inclusifs et solidaires de l'Histoire**, laissant un héritage au bénéfice des Parisien-ne-s. En 2018, plusieurs jalons importants ont été posés pour atteindre cet objectif : les stades parisiens se sont engagés vers une **gestion durable** de leurs équipements, une large concertation associant les principaux acteurs du territoire a permis de faire émerger les projets structurants pour l'**Héritage des Jeux** et des événements ont été organisés pour mettre en route une dynamique en faveur de l'**économie circulaire** et de l'**économie sociale et solidaire**.



SYNTHÈSE DU RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE DE PARIS EXERCICE 2018

Au quotidien, Paris s'engage pour construire une ville durable, inclusive, innovante et résiliente. Ce 9^{ème} Rapport développement durable dresse le bilan des actions menées en 2018.



1. Lutter contre le réchauffement climatique et adapter la Ville

En mars 2018, Paris a adopté un nouveau **Plan climat air énergie** doté de 500 mesures dans plusieurs domaines d'action (bâtiment, transports, énergie, alimentation, déchets, cadre de vie, mobilisation, finance) et porteur d'une ambition forte : faire de la capitale une ville neutre en carbone et entièrement convertie aux énergies renouvelables d'ici 2050. Fruit d'une vaste concertation, le nouveau Plan climat a par ailleurs été très largement approuvé au terme d'une votation citoyenne qui a permis à 73 765 Parisien-ne-s de s'exprimer dont 95 % en faveur du « oui » à ses objectifs.

Face aux conséquences attendues du dérèglement climatique, Paris se prépare à des épisodes extrêmes plus fréquents. Pour informer et protéger les Parisien-ne-s, la Ville a rendu publique la localisation des **îlots et parcours de fraîcheur** dans la capitale et a installé les premières **cours Oasis** dans les écoles.

Pour réussir sa transition écologique, la Ville s'est également dotée d'un fonds d'investissement spécifique, Paris fonds vert, avec un objectif d'investissement de 200 M€ pour développer des solutions innovantes. La Ville mobilise également tous les acteurs et actrices de son territoire, notamment les entreprises et les institutions parisiennes : 14 d'entre elles ont rejoint la **Charte Paris action climat** en 2018, portant le total des signataires engagés à 61 entreprises.



2. Améliorer la qualité environnementale de Paris

Pour offrir un environnement de qualité à ses résident-e-s et usager-e-s, la Ville s'engage en faveur des mobilités douces, durables et partagées. Elle développe l'offre de **transports en commun** (prolongement du tramway jusqu'à porte d'Asnières) ; elle réalise de nouveaux **aménagement cyclables** (+ 77 km en 2018) ; elle soutient le déploiement des **véhicules électriques et l'autopartage** et elle encadre les usages des solutions en **free-floating**.

La santé des habitant-e-s est au cœur des préoccupations de Paris. C'est pourquoi la Ville travaille à l'amélioration de la

qualité de l'air (Zone à faible émission, zones *Paris respire*, systèmes innovants de mesure de la qualité de l'air) et de l'environnement sonore dans la capitale. Elle limite aussi l'exposition des Parisien-ne-s aux ondes électromagnétiques avec la création du comité d'orientation **Onde Paris**.

La Ville mène également une politique ambitieuse de gestion des eaux pluviales, concrétisée en 2018 par l'adoption du **Plan ParisPluie**. L'objectif phare - « rendre la pluie 100 % utile » - recouvre plusieurs enjeux : faire reculer l'imperméabilisation des sols parisiens, restaurer le cycle naturel de l'eau, renforcer in fine la présence de l'eau et de la nature en ville.



3. Favoriser la biodiversité à Paris : les trames verte et bleue

Paris se mobilise pour protéger et développer la biodiversité dans la capitale. Afin de construire un nouveau modèle urbain et de structurer son action en faveur de la nature en ville, le Conseil de Paris a adopté en 2018 le **Plan biodiversité 2018-2024** qui se décline en 30 actions concrètes. Parmi les démarches déjà engagées en 2018, la Ville a renforcé les corridors écologiques en créant de nouvelles mares, de nouvelles rues végétales et de nouveaux espaces verts, comme le jardin Truillot (11^e) et 10 nouveaux jardins partagés.

Dans sa démarche, Paris a continué à sensibiliser ses habitant-e-s à l'importance de la nature en ville par la multiplication d'événements : ventes de plantes, distribution de graines et de bulbes, dons de nichoirs à moineaux ou d'hôtels à insectes... 757 nouveaux **Permis de végétaliser** ont aussi été accordés en 2018 pour permettre aux Parisien-ne-s de jardiner sur l'espace public parisien.

Paris redéfinit également la place de l'animal dans la capitale en adoptant en 2018 la « **Stratégie pour renforcer la place de l'animal en ville** » et promouvoir le bien-être animal », composée de 71 actions et en ouvrant sa 2^{ème} ferme urbaine pédagogique dans le 15^e arrondissement.

En outre, l'agriculture urbaine continue de se déployer dans la capitale. En 2018, la Ville a dévoilé les 33 lauréats de l'appel à projets **Parisculteurs** saison 2, retenus pour cultiver plus de 9 ha de la capitale. Elle a aussi lancé en octobre la 2^{ème} édition de l'appel à projets **Houblon**, proposant 21 nouveaux sites aux houblonniers parisiens.

LES FAITS MARQUANTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE PARIS EN 2018

Adoptés en septembre 2015, les 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies constituent un programme de développement durable pour les États membres ou Agenda 2030, recouvrant de larges enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

Paris décline localement ses actions au regard des Objectifs de développement durable.



→ Depuis 2015, Paris a consacré 30M € à l'aide aux réfugié-e-s.
→ 90 % des mesures du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion sont engagées.
→ Lors de la 1^{ère} *Nuit de la solidarité*, 2 000 volontaires Parisien-ne-s et agent-e-s de la Ville ont réalisé un décompte des personnes en situation de rue.



→ La Ville a adopté la Stratégie parisienne pour une alimentation durable qui prévoit notamment l'accès de toutes et tous à une alimentation durable.
→ La Ville propose 120 points de distribution alimentaire et 11 restaurants solidaires, destinés aux personnes en situation de précarité.



→ Après la mise en place de la 1^{ère} Zone de faible émission (ZFE) française en 2017, Paris soutient son élargissement à l'échelle métropolitaine.
→ Paris a signé la Charte « villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».
→ 25 zones *Paris Breathe* sont réservées aux piéton-ne-s et aux circulations douces chaque premier dimanche du mois.
→ La Ville a créé *Onde Paris*, une instance de contrôle des ondes électromagnétiques.



→ Paris a lancé un Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative.
→ En 2018, la Ville a recruté 700 apprenti-e-s et accueilli 400 jeunes volontaires en service civique.



→ Paris lutte contre les violences faites aux femmes en lançant de nouveaux dispositifs d'accompagnement.
→ La Ville a développé un plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le monde de la culture.
→ La Ville encourage le sport féminin par différents dispositifs (*Défi 4000*, activités gratuites, *Foot'Elles*).



→ Paris rénove son éclairage public : 39 238 luminaires ont été remplacés depuis 2011 (dont 26 846 en LED).
→ Les équipements publics sont alimentés à 100 % en électricité verte (via des Certificats de garantie d'origine) et 9 mairies d'arrondissement alimentées en biogaz.



→ 1 355 Parisien-ne-s ont bénéficié de la *Garantie jeunes*, un dispositif d'accompagnement vers un emploi durable.
→ *Paris fabrik* est un dispositif de la Ville qui développe les formations aux métiers de la transition écologique et de l'économie collaborative et circulaire.
→ La Ville emploie 3 426 agent-e-s en situation de handicap, soit 6,3 % de ses effectifs. Elle déploie par ailleurs le télétravail (1 273 télétravailleurs et télétravailleuses fin 2018).



→ La Ville a voté à l'unanimité le Plan ParisPluie pour valoriser l'eau de pluie à l'échelle du quartier.
→ 105 000 personnes se sont baignées dans le bassin de la Villette (19^e) à l'occasion de *Paris plages*. L'Agence régionale de santé classe son eau en qualité excellente.
→ Paris compte 1 200 fontaines d'eau potable sur l'ensemble de son territoire.



→ La Ville de Paris est la 1^{ère} collectivité française à soutenir financièrement des opérations de travaux exemplaires en économie circulaire.
→ L'appel à projets *FAIRE* a récompensé 12 projets architecturaux innovants.
→ La 3^{ème} édition du programme d'open-innovation *DataCity* a distingué 14 équipes pour inventer la ville de demain.



→ Paris a réaffirmé son objectif de 100 % de logements sociaux neufs accessibles aux personnes en situation de handicap.
→ La Ville a présenté un plan d'actions, doté de 32 mesures, pour combattre efficacement les LGBT-phobies.



→ La Ville a adopté un nouveau Plan climat air énergie, porteur d'objectifs ambitieux : faire de la capitale une ville neutre en carbone et entièrement convertie aux énergies renouvelables d'ici 2050.
→ 92 % des Parisien-ne-s se situent à moins de 7 minutes de marche d'un des 850 îlots de fraîcheur répartis dans toute la capitale.
→ La Ville souhaite généraliser le programme des cours d'écoles Oasis à 700 cours d'écoles et de collèges.



→ 2 nouvelles mares ont été créées dans le square Charles Péguy (12^e) et dans le jardin de l'avenue Dode de la Brunerie (16^e).
→ Aucun poisson en eau profonde n'est servi dans les cantines parisiennes (Plan alimentation durable).



→ Le Plan biodiversité de Paris 2018-2024 est adopté à l'unanimité.
→ En novembre, le Conseil de Paris a adopté la Stratégie « Animal en ville ».
→ La Ville soutient la végétalisation : en 2018, 3,39 ha d'espaces verts ont été livrés et 5 636 arbres ont été plantés ; les Parisien-ne-s participent largement à cette dynamique à travers 757 nouveaux *Permis de végétaliser*.



Logement / aménagement

→ Dans le cadre du dispositif *Éco-rénovons Paris*, fin 2018, 32 859 logements privés font l'objet d'une démarche de rénovation thermique avec l'accompagnement de la Ville.
→ La rénovation thermique de 4 690 logements sociaux supplémentaires a été financée en 2018 (à hauteur de 52,6 M€).
→ La biodiversité s'inscrit au cœur des grandes opérations d'aménagement (Saint-Vincent de Paul - 14^e, Chapelle Charbon - 18^e, Bédier Oudiné - 13^e).
Mobilités
→ Paris développe les véhicules électriques et les dispositifs d'autopartage.
→ La Ville a créé 77 km d'aménagements cyclables supplémentaires en 2018.
→ Le parc Rives de Seine (10 ha de berges piétonnisées) a accueilli plus de 3 millions de visiteurs et visiteuses depuis son inauguration en 2017.



→ 210 793 Parisien-ne-s ont voté pour 180 projets du *Budget participatif* 2018. Les projets liés à la transition écologique représentent 23 % de l'investissement total voté en 2018.
→ 70 000 associations sont aujourd'hui actives à Paris, accompagnées par 16 Maisons de la vie associative et citoyenne.
→ Le projet d'*Habitat participatif* s'est concrétisé par la cession d'un des terrains rue Guy Gasnier (20^e) au lauréat : la coopérative UTOP.
→ La Halle civique (20^e) est un espace dédié aux Parisien-ne-s et aux acteurs et actrices de la démocratie locale.



→ 97 initiatives dédiées à la consommation responsable sont soutenues par la Ville depuis 2014 (coopératives de consommateurs, magasins vracs ...).
→ 43,3 % des marchés publics intègrent des clauses d'économie circulaire, contre 30,2 % en 2017.
→ La Ville a signé une Charte de gestion des déchets avec 10 bailleurs sociaux, gestionnaires d'immeubles et prestataires associés.



À l'échelle locale

→ À l'occasion de la votation citoyenne sur le Plan climat, 15 000 Parisien-ne-s ont fait le choix de devenir *Volontaires du climat*.
→ 14 nouveaux acteurs économiques ont signé la Charte Paris action climat (61 signataires au total).

À l'échelle métropolitaine

→ Paris contribue au projet de Schéma de cohérence territoriale métropolitain.
→ Un appel d'offres international sur le devenir des routes urbaines du Grand Paris est lancé.

→ Le Pacte de coopération territoriale pour la résilience des territoires dessine un avenir commun entre espaces urbains et ruraux.

À l'échelle européenne

→ Paris a créé le réseau *Organic Cities Network Europe* pour promouvoir l'agriculture et l'alimentation biologiques dans la restauration collective.

→ Paris a accueilli le *Fab City Summit* : une rencontre internationale des villes engagées, dans la production locale grâce aux nouvelles technologies.

À l'échelle mondiale

→ 14 métropoles du monde entier dont Paris se sont réunies autour de l'appel à projets *Reinventing cities*.
→ Dans le cadre du C40, Paris et 22 villes et régions du monde ont signé une déclaration commune sur l'objectif zéro déchet.